

LIEUTENANT DE LOUVETERIE

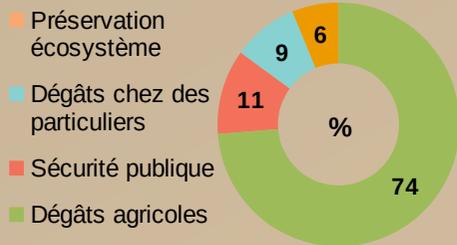
Agent bénévole de l'État, il conseille la DDTM en matière de faune sauvage.

Rôle important de médiation, voire de régulation : période de fermeture cynégétique, zone littorale, milieu péri-urbain.

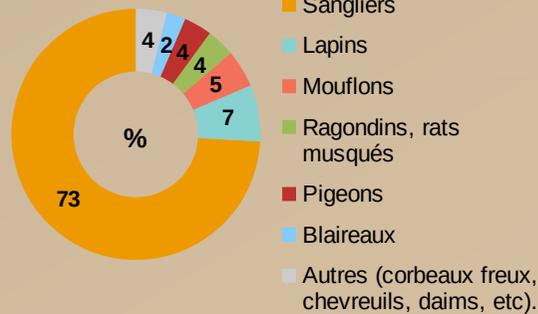
20 louvetiers dans l'Hérault nommés pour 5 ans par le Préfet (2020-2024).

RÉGULATIONS ADMINISTRATIVES – année 2020

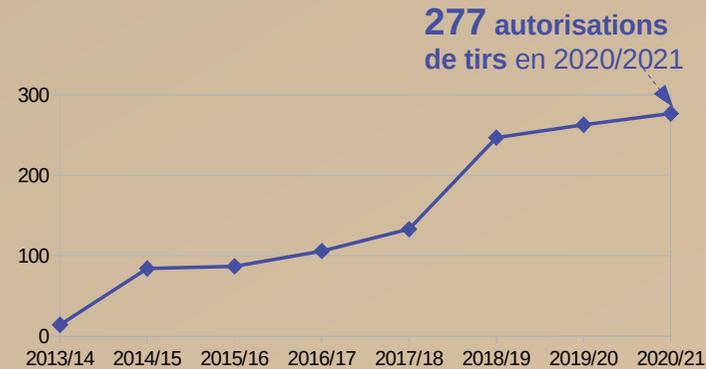
Motifs des réglementations



Espèces concernées



TIR D'AFFÛT ET D'APPROCHE

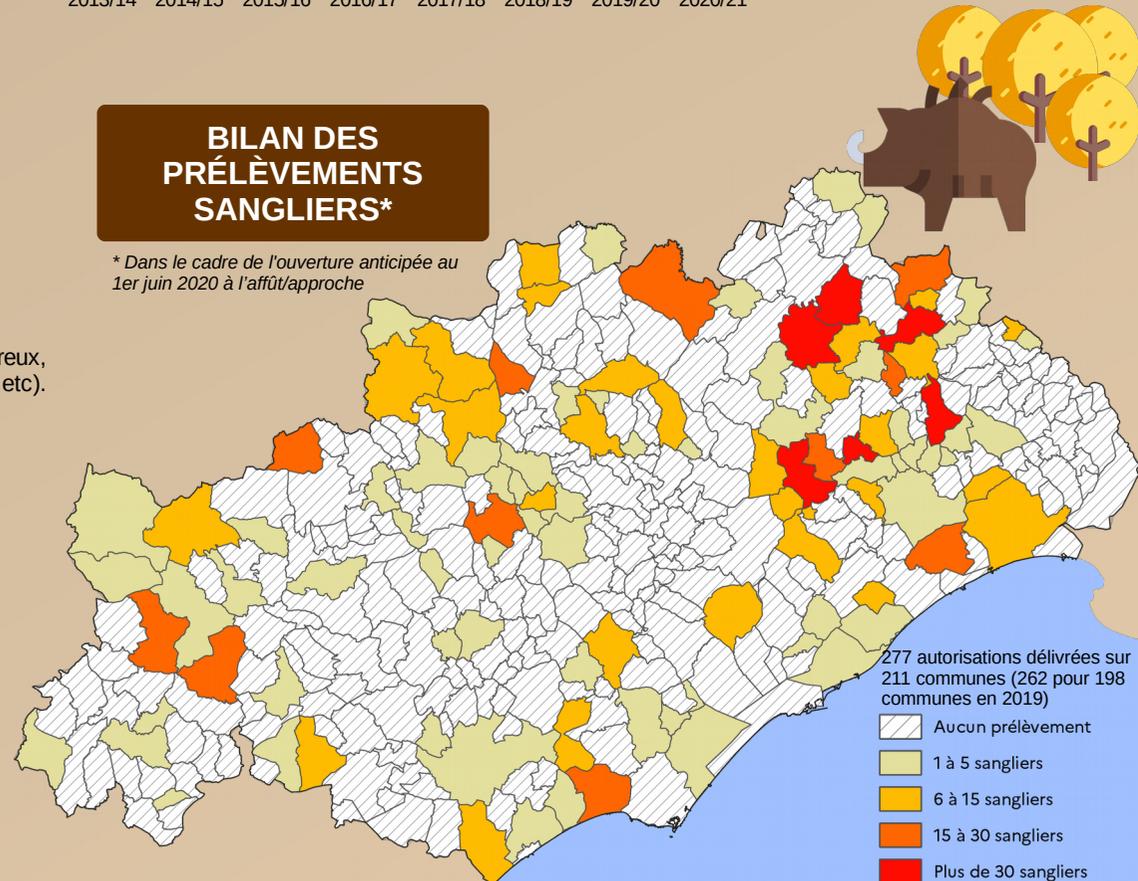


Le tir affût/approche est mobilisable sur tout le département, dès le 1^{er} juin pour prévenir les dégâts aux cultures agricoles.

Il permet de cibler l'intervention sur les sangliers causant les dégâts. Ces tirs sont réalisés sous autorisation préfectorale, à moins de 30 m des cultures agricoles, +/- 1h après le coucher de soleil.

BILAN DES PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS*

* Dans le cadre de l'ouverture anticipée au 1er juin 2020 à l'affût/approche



SOLLICITATION DES LOUVETIERS

